

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 juin 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le huit juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de Parcé-sur-Sarthe s'est réuni à la salle Jean Drouet sous la présidence de M. Michel GENDRY, Maire.

Etaient présents : Mme Emma VÉRON, M. Vincent HUET, Mme Nathalie PANCHER, M. Alain BRUANT, Mme Murielle DAVID, MM. Clarisse LEJARD, Pascal LEBATTEUX, Christophe AUBIER-LAURE, Marc LEFEVRE, Mme Laure VAIDIE, MM. Olivier FOUQUET, Frédéric LUISETTI, Mmes Stéphanie PELTIER, Geneviève BRIAND, Alix de VESINS, Gwénaëlle FROISSARD.

Etaient absents excusés : M. Mickaël RODAYER, Mme Chantal COULPIED (procuration N. PANCHER).

Secrétaire de séance : Mme Geneviève BRIAND.

Avant de délibérer sur le rapport inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire propose que la question diverse relative au marché de travaux pour la salle Jean-Yves Dalivoust soit portée en question délibérative n°2. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

D080621-01 : ORGANISATION DES TEMPS SCOLAIRES A COMPTER DE LA RENTRÉE 2021-2022

A la demande de l'Inspection académique, les rythmes scolaires, à compter de la rentrée 2021-2022, peuvent être modifiés pour des raisons de gestion interne à la commune, et soumis à l'appréciation des Conseils d'écoles et des municipalités.

Les horaires proposés sur 4 jours sont : 8h30-11h30 et 13h15-16h15, et ce afin de diminuer la pause méridienne et terminer plus tôt la journée de classe.

Lors du conseil d'école extraordinaire du 20 mai dernier, les votes ont été les suivants :

- 10 voix pour un changement d'horaires
- 3 voix défavorables au changement
- 1 abstention

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de la modification des horaires scolaires tels qu'exposés ci-dessus,
- Autorise le Maire à transmettre le résultat du vote à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale de la Sarthe.

D080621-02 : MARCHÉ RÉHABILITATION ET EXTENSION SALLE JY DALIVOUST : CHOIX DES ENTREPRISES

Conformément à la réglementation sur les marchés publics et en application du règlement intérieur pour application du code de la commande publique, les travaux d'extension et de réhabilitation de la salle multisports Jean-Yves Dalivoust ont été passés selon la procédure adaptée (pour mémoire : marché compris entre 90 000 € et 5 350 000 € HT).

Le marché, composé de 11 lots, a été publié en avril 2021 sur le site du Conseil départemental et dans un journal d'annonces légales. Les propositions ont été analysées par notre architecte et la Commission ad hoc.

Monsieur le Maire vous propose de prendre connaissance de l'avis de la commission et de vous prononcer sur l'attribution des lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte l'attribution du marché à procédure adaptée et le choix des entreprises dans le tableau récapitulatif ci-joint :

Lot n°	Objet	Entreprise	Montant HT
1	Désamiantage	ATMOSPHERE 37 - 37540 ST CYR SUR LOIRE	Base : 16 700,00 €
2	VRD – démolition – Gros œuvre	LE BATI'MANS – 72700 SPAY	Base – variante (dépose faux plafonds) : 100 000,00 €
3	Charpente – Ossature bois – Bardage bois	CRUARD CHARPENTE – 53360 SIMPLÉ	Base : 144 931,64 €
4	Bardage métallique – Couverture	CRUARD COUVERTURE – 53360 SIMPLÉ	Base : 58 558,80 €
5	Menuiseries extérieures	MDH – 72430 CHANTENAY VILLEDIEU	Base – variante (portes thermiques Ud = 1,5) : 35 104,58 €
6	Plâtrerie – Faux plafonds	LESSINGER MENUISERIE – 61000 ST GERMAIN DU CORBÉIS	Base : 58 795,80 €
7	Menuiseries intérieures	MDH – 72430 CHANTENAY VILLEDIEU	Base : 15 900,00 €
8	Peinture – Revêtements muraux	BOULFRAY – 72200 LA FLÈCHE	Base + PSE (peinture couverture et toiture existantes) : 8 478,38 €
9	Revêtements sols souples – Carrelage - Faïence	GONSARD SOLS – 72190 SAINT PAVACE	Base : 38 946,35 €
10	Plomberie – Chauffage - Ventilation	TUNZINI – 72000 LE MANS	Base : 38 100,00 €
11	Electricité – Chauffage	ELEC EAU – 72300 SABLÉ-SUR-SARTHE	Base : 43 557,16 €

- Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec les entreprises concernées ainsi que tous les documents et actes y afférents ;
- Précise que les dépenses et recettes (demandes de subventions) correspondantes sont inscrites au budget 2021.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Remarques lors du Conseil :

Concernant le rapport n°1, un point sera fait sur l'incidence du changement sur les plannings du personnel et le coût de garderie supplémentaire pour les parents.

Concernant le rapport n°2, la commune doit faire face à des difficultés liées au contexte de l'approvisionnement en matière premières dans le bâtiment : aussi, les entreprises pourront, sur certains lots, avoir du mal à s'engager sur les délais et les prix, d'où un retard à prévoir sur le début des travaux (délai fixé à fin 2021), et un surcoût estimé à 87 000 euros. La commune va néanmoins essayer d'obtenir des subventions complémentaires à celles déjà notifiées.

- Information sur les Déclaration d'Intention d'Aliéner (D.I.A.), conformément au 15°) de l'article L.2122-22 du C.G.C.T. relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire.
- Lutte contre les pigeons sur la commune : M. le Maire expose la proposition d'un entrepreneur contre la prolifération des oiseaux, et ce en installant des pigeonniers aux alentours pour contrôler la nidification et la diminuer ;
- Bon retour du 1^{er} spectacle sur le théâtre de verdure le 5 juin dernier ;

- Dates à retenir :
 - ✓ 15 juin 2021 – 20h00 : réunion Lotissement
 - ✓ 16 juin 2021 – 16h00 : réunion Plantations
 - ✓ 16 juin 2021 – 18h00 : visite de l'école publique
 - ✓ 22 juin 2021 – 14h00 : travail sur le cimetière directement dans la chapelle du cimetière

- Tirage au sort COMPLEMENTAIRE des jurés d'assises selon les dispositions de l'arrêté préfectoral du 6 avril 2021 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'établissement de la liste préparatoire à la liste annuelle des jurés qui seront appelés à siéger au cours des assises de l'année 2022. Pour se faire, il est nécessaire de procéder au tirage d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral DCL du 6 avril 2021, soit 6 personnes. Le tirage au sort est le suivant :

- ✓ p.146 ligne 5 : M. Mickaël RODAYER
- ✓ p.127 ligne 7 : M. PATRICK PÉAN

- Elections départementales et régionales des 20 et 27 juin : le tableau des permanences n'est pas complet, il reste des créneaux à combler grâce aux bénévoles qui le veulent.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 24 juin 2021 à 20h00.

LES MEMBRES PRÉSENTS : Conseil Municipal du 08 juin 2021

Michel GENDRY

Emma VÉRON

Vincent HUET

Nathalie PANCHER

Alain BRUANT

Murielle DAVID

Clarisse LEJARD

Pascal LEBATTEUX

Christophe AUBIER-LAURE

Marc LEFÈVRE

Laure VAIDIE

Olivier FOUQUET

Frédéric LUISETTI

Stéphanie PELTIER

Mickaël RODAYER (excusé)

Geneviève BRIAND

Alix de VESINS

Gwénaëlle FROISSARD

Chantal COULPIED (procuration à N. PANCHER)